



14° RASSEMBLEMENT 2 TEMPS

RG500 Club de France

Dimanche 12 et lundi 13 octobre 2014



Le montant de l'engagement est de :

- 130 € pour les adhérents 2014 du club jusqu'au 8 septembre 2014
- 170 € pour les non adhérents du club si le courrier est envoyé au plus tard le 8 septembre 2014 *
- 200 € pour les inscriptions envoyées après le 8 septembre 2014 *
- 130 € pour les inscriptions pour une seule journée (dimanche ou lundi à préciser)

* cachet de la poste faisant foi

=> 4 à 5 roulages par jour prévus soit environ 8 à 10 séances sur les 2 jours.

Les pièces à envoyer au: **RG500 CLUB DE FRANCE** – 38 rue Pêcherie 26000 VALENCE

1. Le bulletin d'inscription et le règlement général signé avec la mention lu et approuvé
2. Le paiement par chèque bancaire à l'ordre du **RG500 Club de France** – tout bulletin sans règlement, ne sera pas pris en compte.
3. La photocopie de la carte grise, du permis de conduire ou CASM
4. La copie du certificat d'assurance avec une attestation de prise en charge pour rouler sur circuit (la carte verte seule n'est pas acceptée) ou licence FFM ou assurance spéciale circuit type ARCA, FMA etc
5. Une enveloppe affranchie au tarif lettre remplie à votre adresse, pour recevoir la confirmation de votre engagement.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans la présence de ces documents avec votre bulletin d'engagement. Les confirmations d'engagement vous seront envoyées après le 15 septembre 2014.

Le montant de l'engagement correspond aux frais inhérents à la manifestation, ainsi qu'à l'apéritif du dimanche soir dans l'enceinte du circuit. L'entrée est gratuite pour les accompagnateurs. Le rassemblement, organisé les **dimanche 12 et lundi 13 octobre 2014 par le RG500 Club de France sur le circuit du pôle mécanique d'ALES**, est une manifestation privée, amicale, non ouverte au public et exclusive de toute notion de compétition ou de spectacle. En tout état de cause le RG500 Club de France vous impose de souscrire à une assurance individuelle et personnelle avant la manifestation ou de contracter une licence FFM (à l'année ou à la journée, www.ffmoto.org) d'autant que le club est affilié à la FFM. Aucune licence ne sera délivrée sur place !

Je soussigné, certifie être titulaire du permis de conduire (ou du certificat d'aptitude au sport moto) correspondant à ma machine et, par ma signature, déclare dégager le «500RG Club de France» de toute responsabilité en cas d'accident ou dégât, corporel ou matériel, pour moi-même ou les tiers, et avoir pris connaissance du règlement général de la manifestation – et tout particulièrement des articles 10 et 13 relatifs, respectivement, à l'assurance et à l'attitude en piste ainsi qu'à l'article 18 relatif aux nuisances sonores – que j'accepte sans réserve !

Nom		Prénom	
Adresse		Code Postal	
		Ville	
Email	@	Téléphone (Mobile de préf.)	
Ecrire lisiblement S.V.P.			
Désirez-vous participer à une série niveau :		débutant <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> confirmé <input type="checkbox"/>	
Souhaitez vous être conseillé et participer à des séries avec un pilote Pro accompagnateur ?		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Un restaurateur sera présent sur le circuit, prix moyen des repas : 12€. Êtes-vous intéressé ?		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Désirez-vous participer à la même série que* :M. ou M.			
*Sous réserve que l'organisation et votre expérience du roulage sur circuit le permette.			
IMPORTANT !	Un apéritif est offert le samedi soir pour les participants ! Le club est affilié FFM, nous pouvons délivrer des licences annuelles ou à la journée, nous contacter avant le roulage ! Le passage au sonomètre est obligatoire pour pouvoir prendre la piste (cf le règlement général).		
Moto inscrite	Moto 1	Moto 2 (**)	Roulage
Marque / Modèle			Pour les 2 jours : <input type="checkbox"/>
Année			Pour 1 journée seulement : <input type="checkbox"/>
Cylindrée			Dimanche : <input type="checkbox"/>
Immatriculation			Ou lundi : <input type="checkbox"/>

** série supplémentaire 120€ par pilote, nombre de motos indifférent

Signature : Précédée de la mention obligatoire « règlement général lu et approuvé » manuscrite

Fait à le/2014

Renseignements sur www.rg500.org et sur <http://www.rg500.org/rassemblement>
 Auprès de Nicolas Soriano au 04 75 59 51 88 / 06 08 24 46 60 ou Philippe Tourscher au 06.85.32.83.42
 Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante: **RG500 CLUB DE FRANCE** – 38 rue Pêcherie 26000 VALENCE

Règlement Général 2014



Article 1 – Définition

Le RG 500 Club de France organise, 08 et 09 octobre 2012, un rassemblement privé, amical, ouvert aux possesseurs de motos 2 et 3 roues à moteur 2 temps et comprenant des démonstrations **sur le circuit du pôle mécanique d'ALES**. Il s'agit d'essais libres et, en aucun cas, de compétition, sous quelque forme que ce soit. L'esprit de cet événement excluant toute notion de compétition et/ou de chronométrage ; aucune prise de temps avec chronomètre, montre ou tout autre moyen ne sera toléré. Aucun classement ne sera effectué.

Article 2 – Organisation

L'accès est gratuit pour les passagers et accompagnateurs. Les participants et accompagnateurs sont tenus d'observer strictement les instructions données par l'équipe organisatrice, tant à l'intérieur des parcs que sur le circuit. Les animaux, mêmes tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte du circuit. L'utilisation de mini-motos est strictement interdite dans l'enceinte du circuit, quel qu'en soit le conducteur (enfant ou adulte).

Article 3 - Véhicules admis

Ce rassemblement est ouvert à tout propriétaire de cyclos, motos – et side-cars - à cycle 2 temps. L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de véhicules jugés dangereux ou ne correspondant pas à l'esprit de ce rassemblement, sans avoir à se justifier.

Article 4 - Documents justificatifs

Chaque participant devra présenter la carte verte d'assurance en vigueur avec une attestation de couverture sur circuit ou du Certificat d'Aptitude au Sport Moto pour les mineurs, et ou de la licence de la Fédération Française de moto. **Toute personne ne se conformant pas à ces obligations se verra refuser l'accès à la piste, sans aucun remboursement de son engagement.**

Article 5 – Inscriptions

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation par le participant de ce règlement général, sans aucune réserve et le respect des consignes et instructions données sur place par les organisateurs. Compte tenu de la limitation du nombre de participants, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions et, en particulier, l'inscription d'une seconde (troisième, quatrième,*) machine par un même conducteur dans des séries supplémentaires. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants afin d'assurer la qualité et la sécurité de la manifestation.

Article 6 – Démonstrations

La possibilité est donnée à chaque participant de rouler sur le circuit du pôle mécanique d'ALES, sur son propre véhicule, après que sa demande d'inscription a été validée par l'organisateur. Une fois acceptée, l'inscription est ferme et non remboursable en cas de défection du participant. L'organisateur effectuera une vérification technique et se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule dont l'état ou l'aspect ne serait pas conforme aux règles de sécurité, étant entendu que chaque participant est responsable de son véhicule. Cette décision est sans appel et n'entraîne pas le remboursement de l'inscription.

Article 7 – Catégories

Lors des démonstrations, les motos sont regroupées par catégories ou séries, définies par l'organisateur en tenant compte de l'âge, de la puissance, du type de machine, des pneus utilisés, voire du niveau du conducteur. Si, dans une catégorie, la demande dépasse le nombre de places disponibles, l'organisateur sera amené à effectuer une sélection liée, notamment, à l'homogénéité de la série, aux inscriptions multiples du même pilote ou à tout autre critère qui lui semblera approprié. Sa décision sera sans appel. Aucun passager n'est admis sur les machines solo.

Article 8 - Accès à la piste

A l'appel de l'organisateur et après passage en pré grille, les véhicules entrent en piste par séries. L'accès à la piste est interdit aux accompagnateurs et à tout autre véhicule - notamment dépanneur – hormis ceux de l'organisation.

Article 9 – Équipement

Chaque participant doit obligatoirement porter une tenue en bon état, constituée d'un blouson de cuir, d'un casque homologué, de gants et de bottes de cuir. La combinaison –ou tenue complète de cuir- est fortement conseillée, ainsi qu'une protection dorsale et des articulations. Le remplacement d'un ou plusieurs des éléments de cette tenue par un vêtement confectionné dans une autre matière à la résistance reconnue comme équivalente ou supérieure à celle du cuir est autorisée. Toute personne ayant un équipement insuffisant ou défectueux ne sera pas autorisée par l'organisateur à prendre la piste.

Article 10 - Comportement et attitude sur la piste

Toute notion de compétition est formellement interdite sur la piste. L'attitude des participants doit respecter cet état d'esprit et plus particulièrement l'article 1 du présent règlement. Chaque conducteur doit surveiller ses arrières, savoir limiter son allure et tenir compte des autres participants, des différences de vitesse des machines et des véhicules plus lents. Il ne doit pas dépasser qu'avec précaution, sans risque de surprendre un conducteur ou de le déséquilibrer. Le respect de la signalisation présentée par le personnel de piste est obligatoire. Chaque participant s'engage à ne pas accéder à la piste sous l'emprise de l'alcool, de produits stupéfiants, ni de médicaments affectant sa vigilance au guidon.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement et sans avertissement, pendant toute la durée de la manifestation, tout participant jugé dangereux.

Article 11 - Règlement technique et vérifications

Un examen visuel des véhicules portera sur leur état général. Ceci ne dispense aucunement le participant d'exercer sa responsabilité première en s'assurant de l'efficacité des organes de freinage et de direction, du bon état de ses pneus, de l'absence de fuite de tout liquide ou corps gras, de la solidité de la fixation des accessoires (échappements, béquilles, etc.) et qu'aucun élément pointu, protubérant ou tranchant ne puisse présenter de danger. Pour les side-cars, la présence d'un coupe contact relié au pilote sera exigée. **L'organisateur pourra, sans remboursement du droit d'inscription, refuser le départ à toute machine dont l'état ou l'aspect serait jugé non compatible avec la sécurité.**

L'organisateur se réserve le droit d'identifier chaque moto par un procédé technique de son choix, de même que de faire porter par chaque participant un élément inamovible (bracelet, par exemple) et ce pendant toute la durée de la manifestation. Si l'inscription, par un même participant, de plusieurs véhicules est autorisée, à l'inverse, il ne sera admis qu'un seul pilote par moto. Par ailleurs, tout échange de véhicules (inscrits auprès de l'organisateur) entre deux conducteurs également inscrits est soumis à une autorisation préalable de l'organisateur.

Article 12 - Parc / Circulation

Les participants et accompagnateurs se soumettront et respecteront la signalisation et le fléchage mis en place par l'organisateur dans l'enceinte du circuit du pôle mécanique d'ALES. Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement toute personne ne respectant pas ces consignes. Les participants feront preuve de civisme en occupant, dans le parc, un emplacement d'une surface raisonnable. **Le paddock n'est pas une piste d'entraînement ni de chauffé, la vitesse est limitée à 20km/h MAXIMUM**

Article 13 – Assurance

La responsabilité des organisateurs se limite à celle d'une mise à disposition de l'infrastructure du circuit telle qu'elle est proposée dans le cadre d'un contrat de location avec d'ALES. Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement toute personne ne respectant pas ces consignes. Les participants feront preuve de civisme en occupant, dans le parc, un emplacement d'une surface raisonnable. **Le paddock n'est pas une piste d'entraînement ni de chauffé, la vitesse est limitée à 20km/h MAXIMUM**

Conformément aux prescriptions des décrets des 20/10/1958 et 18/10/1965 et des arrêtés des 01/12/1959 et 27/01/1969, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir en cas d'accidents, d'incendie ou d'explosion survenu au cours de la manifestation, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et participants du fait des dommages corporels ou matériels causés à des tiers et aux participants eux-mêmes. Cette police garantit également leur responsabilité civile vis à vis des personnes chargées du service d'ordre ou participant à l'organisation et au contrôle de la manifestation, qui est donc garantie conformément aux obligations légales. **Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques non prévus par les décrets concernant l'assurance motocycliste obligatoire (dommages à eux-mêmes et à leur machine, notamment). Les participants déclarent décharger les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de leurs voitures, camions, motos, pour tout dommage corporel ou matériel causé aux tiers ou à eux-mêmes dans quelque condition que ce soit.**

Article 14 - Installations et environnement

Il est strictement interdit de camper à l'extérieur du circuit et d'y abandonner des déchets de quelque nature que ce soit. Le non-respect de ces règles sera susceptible d'entraîner des sanctions par des personnes habilitées à cet effet. Plus généralement, il en est appelé au sens civique des participants pour respecter la propreté du site. Afin de les y aider, des poubelles seront réparties sur le site et des sacs-poubelles remis, dès son arrivée, à chaque participant. Le camping sera possible sur le site (toile de tente, caravane, camping-car,...) ; des blocs sanitaires avec lavabos, douches et W.C. seront à la disposition des participants.

Article 15 - Dommages et vols

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés (et à leur contenu) ainsi qu'à tout élément exposé dans le cadre de la manifestation et pour tout dommage matériel et/ou corporel survenu sur la piste ou sur le reste du site.

Article 16 – Publicité

L'organisateur peut prendre tout accord qu'il juge utile avec les partenaires de son choix et en imposer la publicité, où il le juge bon, y compris sur un emplacement sur les véhicules des participants ou sur un dossard à porter par les conducteurs, lesquels acceptent ces mesures. Est interdite toute publicité apparaissant sur les motos ou les conducteurs et concernant une marque de tabac ou de boisson alcoolisée.

Article 17 – Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation ; notamment, en cas d'annulation d'une série pour quelque cause que ce soit (sécurité, météo défavorable, force majeure, etc.). Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur.

Article 18 – Nuisances sonores

Le règlement intérieur du pôle mécanique d'ALES a défini des limitations sonores comme suit : Jours de semaines : **maximum autorisé 100* dB, week-end et jours fériés : 95* db** . Les mesures seront effectuées par l'organisation du circuit d'ALES en présence d'un représentant du club. L'organisation se réserve le droit d'effectuer une mesure complémentaire en dynamique (moto sur piste) en cas de contestation du pilote.

*Conditions de mesures pour les **monocylindres : mesure à 3000 tr/mn** et pour les **multicylindres : mesure à 4500 tr/mn**

- ⇒ Toute machine non munie d'un silencieux ne sera pas autorisée à prendre la piste.
- ⇒ Il est fortement recommandé de regarnir les silencieux et de soigner les étanchéités des systèmes d'échappement avant de se présenter au contrôle technique. **Conseil : prendre connaissance du document d'information joint au bulletin d'inscription..**

ATTENTION : aucun remboursement ne sera accordé en cas de dépassement avéré des limitations sonores.

Article 19

Seul le règlement en langue française fera foi en cas de litige.

Pôle Mécanique Alès-Cévennes

Quelques renseignements pratiques :

- Un professionnel (Peter Hartmann, champion France de la montagne en 250cc) assurera des cours d'initiations dans toutes les séries sur demande. Il vous donnera des conseils pour régler vos suspensions et votre partie cycle. Pour une bonne organisation il est nécessaire de vous manifester rapidement en début de matinée.
- Possibilité de camper dans l'enceinte du circuit le samedi soir dimanche soir et lundi soir. L'électricité ainsi que les sanitaires sont à disposition. Il est demandé aux participants de libérer l'espace devant les box le lundi pour 18h00 maxi
- L'enceinte du circuit sera ouverte aux participants des le samedi soir jusqu'au lundi matin pour les personnes souhaitant rester sur place. Un service de sécurité est pris en compte par le club. Le contrôle technique débutera à partir de 8h00 le dimanche et le lundi.
- Toutes les informations relatives au circuit en général sont sur <http://www.pole-mecanique.com/>
- Le pôle mécanique dispose d'un circuit d'enduro dans le massif forestier proche du circuit, ce domaine est à la disposition des participants tout au long du WE. (10€/jour/personne)
- Le roulage se déroulera durant les 2 journées complètes du dimanche matin au lundi soir pour les participants et accompagnateurs.
- **ATTENTION** : Aucun trou ou piquet ne doit être planté sur le bitume du paddock !
- Un restaurant « le banc d'essai » est à proximité du circuit à 2mn, gîte chambre d'hôtes « les jardins du mas Evesque, mas de Mercouly, la Batejade » ...
- La location de box est possible au tarif de 170€ les 2 jours. Réservation auprès du circuit exclusivement.
- Un photographe professionnel sera sur place et assurera le tirage de photos / posters / Cdroms ...

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES:	EQUIPEMENTS:
Enrobé: 0/10 au bitume élastomère Longueur: tracé technique (2,5km), tracé rapide (2km) Boucles indépendantes. (boucle nord de 1040 m, boucle sud de 1379m) Largeur: 13m Ligne droite des stands: longueur 335m, largeur 14m Homologation Grade 3.	Paddock 21 000m ² , avec raccordements eau et électricité. Tour de contrôle climatisée, salle de presse et de réunion. 12 box modulables de 45m ² . Voie de liaison avec la route d'essais rallye. Aire de lavage, poste de secours, Boucles AMB, Alfano.



Pôle Mécanique Alès Cévennes
Vallon Fontanes

30520 St Martin de Valgalgues

• Tél. : 04 66 30 31 85 /

Fax : 04 66 30 79 89

• <http://www.pole-mecanique.fr>

• <http://www.alescevennes.fr>





Informations concernant le bruit, explications !



Notice du bon pistard qui entretient ses échappements afin de passer au sonomètre.

Théorie

Il est indispensable de comprendre que le bruit n'a pas une échelle linéaire mais logarithmique. 100dB n'est pas le double de 50dB. Chaque décibel supplémentaire augmente beaucoup le bruit. Il est donc impératif de ne rien laisser au hasard pour obtenir le niveau sonore le plus bas sans forcément perdre en performance !



Pratique

Soigner les liaisons :

- Bride sortie cylindre, montage de joints plats, toriques ou pâte à joint. Ressorts tendus et non lâches (vibrations et résonances)
- Liaison entre sortie détente et silencieux (tube de fuite) : montage avec joints caoutchouc pour les supermotards, joints plats entre silencieux et bride ou montage à la pâte à joint.

Remplacer systématiquement les laines absorbantes des cartouches silencieux :

- Remplacement de la laine sans la tasser mais sans laisser de parties vides non remplies. Maintien en place avec du fil de fer autour de l'ensemble pour faciliter le remontage dans la cartouche.
- Préférer les laines sous forme de plaques à découper plutôt que le « vrac ».

Filtre à air :

- L'admission des moteurs est également source de bruit. Il est impératif de soigner l'état des boîtes à air. Montage de filtres en état, boîtes étanches et caoutchouc d'admission montés. Les cornets étant bien sûr les types de montage les moins efficaces, l'absence de filtre étant évidemment peu recommandé !



A éviter :

- Les pots de détente sans silencieux : aucune moto ne passera au sonomètre sans silencieux !
- Ne pas avoir contrôlé ses échappements avant de venir sur le circuit
- Des silencieux « gavés » d'huile. L'efficacité de la laine est quasiment nulle !
- Les kicks flottants, les embrayages à secs ou sans carters (2 à 5 dB !)
- Pas de filtres à air

A avoir avec soi :

- De la laine neuve d'avance et des rivets !
- De la pâte à joint
- Des caoutchoucs ou des ressorts de tension d'avance
- Des silencieux de rechange en cas de chute et eux aussi regarnis d'avance
- Toutes les laines ne se valent pas ni en terme d'efficacité ni en longévité !
- Préférer des laines céramiques aux laines de roche ou aux laines de verre.
- Pâte à joint : type CAF4



Optimisations possibles :

Si vous avez suivi tous ces conseils et que le bruit de votre moto est encore trop élevé, il est possible de réaliser quelques autres aménagements :

- Montage de doubles enveloppes en sortie de cylindre (sur les gros supermotards : vendus dans les catalogues PRO), ou emballage avec des laines (style « amiante » dans le passé) revêtues ALU.
- Montage de caoutchoucs flottants en bout de silencieux (chambre à air), longueur 10-15cm, correctement fixés. Ce système permettrait de réduire de 2 à 5 dB le bruit mesuré sur des motos de GP (125 et 250cc).

Le passage au sonomètre :

Une moto 2temps fait souvent moins de bruit en dynamique (en charge) qu'en statique (à vide). Nous vous recommandons donc les choses suivantes :

- Passage au sonomètre 1ere vitesse engagée, embrayage légèrement en charge et frein avant bien serré, et montée progressive au régime demandé par le contrôleur.
- Pas de coups de gaz, pas de bruit ambiant ...
- **Rappel : il vaut mieux rouler en perdant 5cv que de ne pas rouler du tout à cause du bruit !!!**